



# P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

48/2020

27 novembre 2020

## FEUILLE D'INFORMATIONS

<b>Mairie</b> du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : <b>02.98.92.50.23</b> www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h à 18h	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h à 18h	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b> (Port du masque obligatoire)	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Dimanche de 11h00 à 12h00	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Médecins</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Bauta Vincent Cogneau Clément Paugam Marion</b> <b>02.29.20.21.00</b>
<b>Pharmacie</b>	1, allée du stade	<b>Bourdais Françoise</b> <b>02.98.92.50.34</b>
<b>Infirmières</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne-Laure</b> <b>02.98.92.52.06</b>
	Parc d'activités du Porzay	<b>Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence</b> <b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Peuziat Eric</b> <b>02.98.92.53.13</b>
	Parc d'activités du Porzay	<b>Scordia Julie Le Ny Claire</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Doué Séverine</b> <b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Fauchart Florian</b> <b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	Parc d'activités du Porzay	<b>Cavarec David</b> <b>02.98.92.59.19</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>		<b>Daden David</b> <b>02.98.92.55.06</b> <b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>		<b>Jolec Alain</b> <b>02.98.81.27.28</b>
<b>Déchèterie</b>	Lundi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	Place Newcastle Emlyn	

## INFORMATIONS COMMUNALES

### ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ DU PORZAY PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

Ne se rendre à la Maison de Santé qu'après avoir convenu d'un rendez-vous : 02.29.20.21.00. L'entrée se fait par la porte principale uniquement, la sortie par les portes latérales. Il est demandé aux patients d'être très vigilants, de bien porter le masque et bien se laver les mains avant d'entrer dans la Maison de Santé. Merci d'être ponctuel et de venir seul dans la mesure du possible (sauf personne âgée ou enfant devant être accompagné) ; les cabinets infirmiers maintiennent leur accueil le matin sans RDV. En cas de symptômes COVID, les consultations programmées avec les kinés, ostéopathe et podologue devront être annulées.

### PERSONNES ISOLEES ET / OU FRAGILES

Le CCAS met en place un dispositif de soutien aux personnes fragiles et isolées, personnes âgées et handicapées pour assurer des courses de première nécessité ou pour récupérer des médicaments à la pharmacie. Vous avez **BESOIN D'AIDE** : des bénévoles peuvent vous aider ! Contactez la mairie au 02.98.92.50.23.

### FAIRE SES COURSES- CRISE COVID 19

Retrouvez les producteurs locaux sur la plateforme : <https://www.produits-locaux.bzh/> cette plateforme lancée par la Région Bretagne permet de mettre en relation les consommateurs et les producteurs.

Pour effectuer des courses en grande surface, il est fortement conseillé d'avoir recours au drive pour limiter les risques de contamination. Des alternatives existent également dans certaines enseignes, pour les personnes qui ne peuvent pas avoir recours au drive, faute de moyens techniques (internet) ou faute de pouvoir se déplacer : N'hésitez pas à vous renseigner par téléphone auprès de votre magasin le plus proche pour connaître les dispositifs mis en place.

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

A partir du samedi 28 novembre, la bibliothèque sera de nouveau ouverte au public. Les adhérents devront suivre le protocole en vigueur.

### **COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Le service de collecte des déchets ménagers fonctionne normalement pour les ordures ménagères (bac vert) et la collecte sélective (bac jaune) ainsi que pour la collecte du verre et du textile.

Déchèteries (port du masque fortement conseillé) :

Les déchèteries fonctionnent selon le planning habituel d'ouverture.

Les usagers peuvent se rendre en déchèteries et sur les points d'apport volontaire en cochant la case « se rendre dans un service public » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

### **DÉCLARATION DE RUCHES**

La déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année en cours : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure). Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995\*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental).

### **PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE**

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho...

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

### **SALUBRITÉ DES PLAGES**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018, les chiens et les chevaux sont autorisés sur les plages pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mai 2020. Nous invitons toutefois les propriétaires à contribuer au maintien de la salubrité de nos plages en veillant à ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En remplacement du repas annuel des anciens et du colis de Noël, le CCAS offre aux 320 personnes âgées de plus de 70 ans un bon d'achat de 15,00 € utilisable dans l'un des 18 commerces partenaires de Plonévez-Porzay. Ce bon est valable du 1<sup>er</sup> au 31 décembre.

## **INFORMATIONS COMMERCIALES**

✓ Les galettes de Sainte Anne la Palud : le magasin est ouvert du mardi au samedi de 10h30 à 12h15 et de 15h00 à 18h30.

✓ Gamm Vert est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Jusqu'au 31 décembre foire aux vins avec beaucoup d'opérations intéressantes.

✓ « Mistinguette » rouvre ses portes pour toutes prestations hommes et femmes. Le salon vous propose toute une gamme de produits adaptés à chaque type de cheveux.

Imprimé par nos soins